

(1)

(N° 57.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1860.

NOUVELLE RÉPARTITION DES CONSEILLERS PROVINCIAUX ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. JAMAR.

MESSIEURS,

Le projet de loi établissant une nouvelle répartition des conseillers provinciaux, soumis à la Chambre le 31 janvier dernier, par M. le Ministre de l'Intérieur, a été adopté à l'unanimité par toutes les sections.

La 2^e section a chargé son rapporteur d'appeler l'attention de la section centrale sur l'élevation que l'on donne à la base de la répartition pour les provinces de Brabant et de Hainaut, base qui n'est point modifiée pour la Flandre orientale.

La section centrale a reconnu que ce système de bases variables était parfaitement justifié dans l'*Exposé des motifs*, et, n'ayant rien à ajouter aux développements qu'il renferme, elle a été unanimement d'avis de proposer à la Chambre l'adoption de ce projet de loi.

Le Rapporteur,

A. JAMAR.

Le Président,

VERVOORT.

(1) Projet de loi, n° 44.

(2) La section centrale, présidée par M. VERVOORT, était composée de MM. JAMAR, DE PAUL, MULLER, D'URSEL, MAGHERMAN et DE LIÈGE.
